

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRICA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321

Courriel : situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1177^{ÈME} RÉUNION

30 SEPTEMBRE 2023
ADDIS-ABEBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.1177 (2023)

COMMUNIQUÉ



COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de sa 1177^e réunion, tenue le 30 septembre 2023, sur la requête du Gouvernement fédéral de Somalie (GFS), pour une pause technique de la phase 2 du retrait de 3 000 personnels en uniforme de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) de trois (3) mois, conformément au Communiqué [\[PSC/MIN/COMM.1175\(2023\)\]](#) adopté le 23 septembre 2023

Le Conseil de Paix et de Sécurité,

Rappelant toutes ses décisions et prises de position antérieures sur la situation en Somalie et sur l'ATMIS, en particulier le Communiqué [\[PSC/PR/COMM.1173 \(2023\)\]](#) adopté lors de sa 1173^e réunion tenue le 14 septembre 2023 et le Communiqué [\[PSC/MIN/COMM.1175 \(2023\)\]](#) adopté lors de sa 1175^e réunion tenue le 23 septembre 2023

Réaffirmant la solidarité de l'UA avec le peuple et le Gouvernement fédéral de Somalie dans leurs aspirations à une paix durable, à la sécurité, à la stabilité et à la prospérité, qui profiteront à la région de la Corne de l'Afrique et au Continent dans son ensemble ; **réaffirmant également** l'engagement inébranlable de l'UA à respecter l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'unité de la Somalie ;

Prenant note du discours liminaire de S.E. Ambassadeur Churchill Ewumbue Monono, Représentant permanent de la République du Cameroun auprès de l'UA et Président du CPS pour le mois de septembre 2023, du discours de S.E. Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire de l'UA aux Affaires politiques, à la Paix et à la Sécurité, ainsi que de la communication de S.E. Ambassadeur Souef Mohamed El-Amine, Représentant spécial du Président de la Commission de l'UA pour la Somalie et chef de l'ATMIS **prenant également note** de déclarations des représentants du Gouvernement fédéral de la Somalie et des pays contributeurs de troupes, à savoir le Burundi, Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya et l'Ouganda ;

Agissant en vertu de l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de Paix et de Sécurité,

1. **Félicite** le Gouvernement fédéral de Somalie (GFS) de son initiative continue aux fins d'assumer pleinement la responsabilité et le leadership des processus de stabilisation et de réconciliation de la Somalie, en particulier dans les zones libérées ;
2. **Félicite** également l'ATMIS et les pays contributeurs de troupes pour leur sacrifice et leur précieuse contribution à la dégradation d'Al Shabaab dans le cadre de la recherche d'une paix durable en Somalie ;
3. **Se déclare profondément préoccupé** par la situation en matière de sécurité en Somalie due aux activités d'Al Shabaab, **tout en soulignant** qu'il importe que l'Union africaine continue de soutenir la Somalie en vue de l'instauration d'une paix durable ;
4. **Appuie fermement** la demande de la Somalie concernant la pause technique de trois (3) mois de la phase 2 du retrait de 3 000 membres du personnel en uniforme de l'ATMIS ;
5. **Prend note** de l'insuffisance des ressources financières qui pourrait entraver la mise en œuvre de la pause technique de trois mois demandée ; à cet égard, **demande** à la

Commission de l'UA d'examiner les options suivantes afin de mobiliser des ressources pour l'extension demandée :

- i. Collaborer avec le Gouvernement fédéral de Somalie pour mobiliser des ressources internes, y compris en contactant ses partenaires bilatéraux pour soutenir les coûts financiers de l'extension demandée ;
- ii. Inciter les États membres de l'UA à verser des contributions volontaires pour répondre à la demande de la Somalie ;
- iii. Identifier les ressources internes de l'UA pour couvrir les coûts de la prolongation demandée et les soumettre au sous-Comité du COREP chargé de la supervision générale et de la coordination des questions budgétaires, financières et administratives ;
- iv. Accélérer la finalisation de l'élaboration des modalités d'utilisation du Fonds pour la Paix ;
- v. Interagir avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux, ainsi que le secteur privé, pour explorer les possibilités de soutien à l'extension, y compris l'organisation de la conférence des donateurs ;
- vi. Interagir avec les membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies pour accélérer la finalisation du projet de Résolution à soumettre au Conseil de sécurité des Nations unies sur le financement des OSP dirigées par l'UA et l'accès aux contributions obligatoires des Nations unies ;

6. **Se félicite** de la proposition et de l'engagement des ministres des pays contributeurs de troupes (Burundi, Djibouti, Éthiopie, Kenya et Ouganda), dans leur lettre du 25 septembre 2023, de travailler avec le Gouvernement somalien et les partenaires pour obtenir le soutien financier nécessaire à cette mission cruciale ;

7. **Se félicite également** de la lettre du Président du Conseil de sécurité des Nations unies datée du 27 septembre 2023 concernant l'engagement des Nations unies à continuer à soutenir l'ATMIS jusqu'au 31 octobre 2023 ;

8. **Exhorte** le Gouvernement fédéral de Somalie à donner la priorité à la constitution de forces, à la régénération et au renforcement des capacités, afin de reprendre et d'occuper convenablement toutes les Bases d'opérations avancées transférées par l'ATMIS, en vue de préserver les acquis en Somalie ;

9. **Demande** à la Commission, en consultation avec le Gouvernement fédéral de Somalie, les pays contributeurs de troupes, les Nations unies et d'autres partenaires, de trouver un accord sur le transfert des responsabilités en matière de sécurité au Gouvernement fédéral de Somalie, afin de prendre une décision éclairée sur le renouvellement du mandat de l'ATMIS en décembre 2023, y compris la phase 3 du retrait prévue pour juin 2024, et le retrait définitif d'ici à décembre 2024, afin d'éviter de futures décisions ad hoc en matière de prolongation.

10. **Demande** à la Commission de l'UA de transmettre le présent communiqué au Conseil de sécurité des Nations Unies pour qu'il apporte son soutien financier à la prolongation de la phase 2 pour une durée de trois (3) mois ; et

11. **Décide** de demeurer activement saisi de la question.